



ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

BIENVENUE AU COLLÈGE

L'assemblée départementale

est composée de 46 conseillers départementaux élus pour six ans au suffrage universel direct, lors des élections départementales. Chaque canton est représenté par un binôme femme-homme.

L'exécutif départemental impulse les politiques publiques. Il est composé de la présidente, Chaynesse Khirouni et de 13 vice-président-e-s.

Les domaines d'intervention

À travers ses actions, le Département est présent quotidiennement auprès de tou-te-s les habitant-e-s dans divers domaines : **solidarité ; éducation et citoyenneté ; Infrastructures routières et numériques ; appui aux territoires ; environnement et tourisme.**

Le service public départemental

est assuré par 3 000 agents qui exercent près de 140 métiers différents. Ils sont placés sous la responsabilité de la présidente du conseil départemental et sous l'autorité du directeur général des services. Ils agissent dans votre vie quotidienne : routes, enfance, éducation, personnes âgées, personnes en situation de handicap, solidarité, insertion, mobilité, environnement, sport, etc.

Des sites publics

- Centre administratif départemental de Nancy
- 6 Maisons du Département dans les territoires (MDD)
- 17 Maisons Départementales des Solidarités (MDS)
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Archives départementales
- Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD)
- Médiathèque départementale
- Château de Lunéville
- Cité des paysages à Sion



Sommaire

UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA RÉUSSITE	6
Qui fait quoi au collège ?	7
Politique Collèges Nouvelles Générations	8
DÉMARCHES ET SERVICES	11
Restauration scolaire.....	12
Transport.....	14
Collège de secteur	15
UNE SCOLARITÉ ÉPANOUIE	16
Sport au collège	17
Culture au collège	19
Citoyen-ne-s de demain	22
Transition écologique au collège.....	24
SANTÉ ET PRÉVENTION	28
CONTACTS	31



Édito

Éduquer, c'est d'abord faire confiance. À l'intelligence, à la curiosité, à la créativité de chaque jeune. En Meurthe-et-Moselle, cette conviction guide chacune de nos actions. Car un collège n'est pas qu'un bâtiment : c'est un lieu de vie, de transmission, d'émancipation et d'ouverture sur le monde.

C'est tout le sens de notre **Politique Collèges Nouvelles Générations** : bâtir et rénover des établissements durables, inclusifs, propices au bien-être, à l'innovation pédagogique et à la transition écologique. Des espaces pensés pour apprendre, s'exprimer, débattre, créer... et grandir ensemble. Elle s'accompagne d'un soutien fort à la restauration scolaire de qualité et accessible, au numérique éducatif, à la culture, au sport et à l'engagement citoyen.

Dans un monde bousculé, où les repères se fragilisent, notre responsabilité est de garantir à chaque jeune des conditions pour se construire librement, en citoyen·ne éclairé·e. C'est cette vision humaniste et exigeante de l'éducation que nous défendons.

Dans cet esprit, nous sommes fier·e·s d'accompagner la naissance de Zoomm, un nouveau magazine par et pour les collégien·ne·s, qui valorise leurs projets, leurs engagements et leur regard sur le monde. Il incarne cette éducation vivante, participative, qui fait toute la richesse de nos politiques publiques.

À toutes les collégiennes, à tous les collégiens, à leurs familles et aux équipes éducatives, nous souhaitons une excellente rentrée 2025, pleine d'élan, d'apprentissages et de découvertes.

Chaynesse Khirouni

Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Jacky Zanardo

Vice-président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
délégué à la Jeunesse, à l'Éducation et à l'Éducation populaire

Chiffres clés

Dépenses annuelles pour les collèges

- 20 à 25M€ investis annuellement dans les collèges
- 16 M€ engagés par le Département pour le fonctionnement des collèges

337 collégien-ne-s

pris-e-s en charge
au titre du handicap
par le Conseil départemental
pour leur transport

4 526 jeunes

ont bénéficié du dispositif
Pass Jeunes 54
en 2024-2025

**1 espace numérique
de travail (ENT)**

Mon Bureau Numérique

5 600 jeunes

bénéficient d'actions d'éducation artistique
mises en place par le Département

2,8 millions

de repas servis
chaque année dans
les restaurants scolaires*

16,5 M€

pris en charge par
le Département pour
la restauration scolaire

76 % des collégien-ne-s

sont demi-pensionnaires
en Meurthe-et-Moselle**

21 800 collégien-ne-s
demi-pensionnaires

* par 100 cuisiniers, seconds
de cuisine et aide-cuisine
dans 42 cuisines de production

** 55 % au niveau national

1 politique ambitieuse

de transition énergétique et écologique

Rénovation énergétique, écoconstruction, énergie solaire
en auto consommation, gestion eaux de pluies
par infiltration et récupération

2 collèges

récemment livrés ou équipés
Foug et la cuisine centrale
de Toul-Croix-de-Metz

3 gros chantiers en cours :

Croix-de-Metz à Toul, Plateau de Haye à Nancy
et Eugène-François à Gerbéviller

6 opérations de maintenance importantes
(voir page 8)

5 700 ordinateurs

fixes et portables renouvelés
au cours des 5 dernières années

Des outils numériques

500 écrans numériques interactifs mis
en place entre janvier 2024 et mai 2025

1 000 Chromebooks déployés depuis fin 2024

1 réseau haut débit

performant et sécurisé

30 collèges

**dans la démarche
éco-responsable**

79 collèges

66 publics et 13 privés

33 390 collégien-ne-s

en 2024-2025

28 374 élèves dans le public
5 016 dans le privé

536 agents du Département

**adjoints techniques territoriaux
des établissements d'enseignement**
(ATTEE) pour assurer
le fonctionnement des collèges
(entretien, maintenance, restauration)

Un environnement propice à la réussite



Qui fait quoi au collège ?

Le Département

Il attribue la dotation de fonctionnement annuelle
aux collèges.

Il participe financièrement aux travaux
des collèges privés.

Il assure la restauration scolaire et l'entretien et la maintenance des locaux
grâce à ses agents départementaux sur place.

Il est responsable des bâtiments des collèges publics :
il les construit, les rénove, les réhabilite.
Il équipe les collèges, achète et renouvelle le mobilier et les équipements technologiques.

Il détermine les secteurs de recrutement de chaque collège (rues, communes).

Il détermine la localisation des établissements, leur capacité d'accueil.

Il organise la prise en charge financière du transport
des élèves en situation de handicap.

Il prend en charge la participation
demandée aux familles des collégien-ne-s ayant-droits, leur permettant de bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

L'État

- > détermine l'organisation pédagogique de chaque établissement
- > emploie le personnel de l'Éducation nationale : chefs d'établissement, enseignants, infirmiers, documentalistes, surveillants, personnels administratifs, etc.
- > prend en charge certaines dépenses pédagogiques
- > est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans chaque établissement

L'Établissement

Le conseil d'administration règle les affaires de l'établissement et fixe le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.

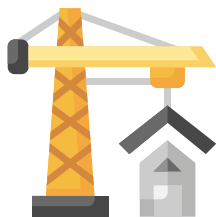
L'équipe de direction est responsable de l'exécution du budget et de la vie pédagogique du collège.

L'équipe administrative assiste l'équipe de direction, assure le lien avec les partenaires extérieurs et veille à la bonne marche administrative.

L'équipe pédagogique permet la concertation entre enseignant-e-s, le suivi et l'évaluation des élèves et l'organisation de l'aide au travail personnel.

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques en lien avec la vie de la classe et se prononce sur les conditions de poursuite de la scolarité de chaque élève.

Les représentants des parents d'élèves participent au conseil de discipline, au conseil d'administration et à la commission permanente qui prépare le conseil d'administration.



L'objectif de la PCNG :
faire en sorte que chaque collégienne et collégien puisse fréquenter un établissement où il fait bon étudier, y trouver les ressources pour s'épanouir, s'émanciper et lui permettre de bénéficier de conditions adaptées aux exigences pédagogiques actuelles.



Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG)

Bâtiments et transition énergétique

Depuis 2012, ce sont plus de 155 M€ dépensés pour les constructions et réhabilitations soit 20 collèges (9 collèges neufs, 3 collèges avec des réhabilitations lourdes et 8 collèges avec des réhabilitations partielles).

Chantiers en cours

Croix-de-Metz à TOUL

Construction neuve de la demi-pension et de la cuisine centrale pour le Syndicat Mixte du Grand Toulouais (livré en 2024) et restructuration du collège.

Plateau de Haye à NANCY

Démolition du bâtiment des logements accueillant le SDIS pour libérer la parcelle (2025).

Eugène-François à GERBÉVILLER

Restructuration partielle dont la demi-pension réhabilitée entièrement.

Travaux de maintenance été 2025 (opérations les plus importantes)

Albert-Lebrun à LONGWY

Mise aux normes incendie de l'établissement.

Robert-Géant à VÉZELISE

Réfection des sols, des faïences et des étanchéités de la demi-pension, en lien avec le remplacement des équipements de la zone de production.

Jacques-Callot à NEUVES-MAISONS

Réfection des étanchéités de deux toitures terrasses.

Antoine-de-Saint-Exupéry à SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du collège.

L'Euron à BAYON

Réfection du poste de transformation haute tension.

Jacques-Gruber à COLOMBEY-LES-BELLES

Réfection du bardage sinistré et remplacement du bac à graisse défectueux de la demi-pension.



Des services-clés pour une transition durable

Dans un contexte de transition écologique de plus en plus exigeant, les services Maintenance, Énergie-exploitation et écoconstruction du Département occupent une place stratégique dans la modernisation durable du patrimoine bâti. Chaque projet intègre désormais une **performance thermique renforcée**, avec un travail systématique sur l'isolation, la ventilation et le confort d'été, afin de réduire les besoins en énergie.

La maîtrise des consommations énergétiques est amplifiée par le **déploiement de panneaux photovoltaïques** et la suppression des systèmes de chauffage polluants.

Les extérieurs sont repensés avec plus de végétalisation, des matériaux perméables, la récupération des eaux de pluie et des solutions pour limiter les îlots de chaleur.

Ces actions témoignent d'un engagement fort pour des bâtiments plus sobres, durables respectueux de toutes et tous et plus agréables à vivre.

Des collèges inclusifs

L'égalité fille-garçon comme ligne directrice

En parallèle des enjeux environnementaux, l'évolution des espaces scolaires intègre une dimension sociale forte, notamment par la reconfiguration des sanitaires et des cours de récréation, afin de garantir un usage égalitaire, inclusif et apaisé des lieux de vie scolaire.

Des aménagements adaptés

Des travaux de mise en accessibilité sont réalisés chaque année pour permettre à tous les élèves d'étudier dans les meilleures conditions. Un accompagnement personnalisé des services départementaux permet de répondre de manière spécifique aux besoins de chaque établissement.



Le numérique, vers d'autres pratiques pédagogiques innovantes

Des écrans numériques interactifs

Un nouveau marché concernant l'achat d'Écrans Numériques Interactifs (ENI) a été mis en place fin 2023 afin de proposer aux établissements une stratégie de renouvellement du parc des 600 tableaux blancs interactifs (TBI) devenus obsolètes. Depuis 2024, on compte ainsi 500 ENI installés et répartis dans les 6 territoires afin de toucher l'ensemble des collèges. À terme, ce sont l'ensemble des TBI qui seront remplacés.

Des Chromebooks

Depuis 6 ans, le Conseil départemental investit dans le déploiement de classes mobiles pour tous ses collèges mais ce matériel vieillissant nécessite un renouvellement. En 2025, 16 Chromebooks ont été déployés dans chaque collège et 16 nouvelles machines sont prévues à partir de la rentrée de 2025.

Des web radios

Des appels à projets en 2023 et 2024 ont permis de compléter ces équipements, en finançant 25 collèges de packs *Web radio*.

Mon Bureau Numérique, l'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT des collèges et lycées est un outil essentiel pour les élèves, leurs familles et les équipes éducatives. Mis en place dans près de 700 établissements, il regroupe plus d'un million d'utilisateurs dans le Grand Est, réunissant 4 académies, la Région et les départements.

Chaque usager (élève, parent, personnel) dispose d'un accès sécurisé. Le cahier de texte constitue le cœur de l'ENT, avec le travail à faire, l'emploi du temps, des documents partagés, une messagerie, un espace de stockage et des ressources pédagogiques.

L'utilisation des matériels et des ressources numériques fait désormais partie des usages pédagogiques courants des enseignant-e-s : questionnaires en ligne, enregistrements audio, parcours personnalisés, journal ou web radio, vidéo en éducation physique et sportive, photographie en arts plastiques, travail collaboratif, etc.
C'est donc aussi l'organisation spatiale dans les classes qui évolue en conséquence avec salles en îlots et mobiliers modulables.

Démarches et services





Restauration scolaire

21 800 collégien-ne-s déjeunent chaque jour dans les restaurants scolaires des collèges publics de Meurthe-et-Moselle. Pour que le prix du repas ne soit pas un frein à la fréquentation du restaurant scolaire, le Conseil départemental apporte une aide à toutes les familles dont les enfants fréquentent un collège public du département.

La participation du Conseil départemental permet de garantir à tou-te-s un tarif inférieur au coût réel du repas. Les différentes réformes tarifaires entreprises depuis 2010 portent leurs fruits : 76 % des collégien-ne-s sont demi-pensionnaires en Meurthe-et-Moselle.

Grille tarifaire 2025-2026

Tarifs	A	B	C	D	E	F	G
Quotient familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	≥ à 1 701 €
Tarifs 2025 payés par les familles¹	0,57 €	1,15 €	2,30 €	3,45 €	4,60 €	5,17 €	5,75 €
Aide annuelle du Département par enfant	1 263,5 €	1 183 €	1 022 €	861 €	700 €	619,5 €	539 €
TARIF TICKET	6,30 €						

¹ Valable pour tous les élèves ayant choisi une option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours, 4 jours, 3 jours, 2 jours et 1 jour par semaine).

**100 % des familles
de demi-pensionnaires
bénéficient d'une aide
du Conseil départemental
qui a fait le choix
d'une restauration scolaire
confiée en majorité
au service public.**

Le coût de production d'un repas dans les collèges est estimé à 9,60 €. Il est facturé aux familles entre 0,57 € et 5,75 € selon les ressources des familles. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder à une restauration saine, équilibrée et de qualité. L'inscription à la demi-pension se fait auprès du collège.

On mange local

Le Conseil départemental promeut l'achat et le travail de produits frais issus de l'agriculture biologique et locale. Objectif : parvenir à un pourcentage significatif de denrées locales dans les assiettes, dans le respect de la loi EGalim soit 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique.



Le Conseil départemental conduit depuis 2013 une politique volontariste en matière de développement des circuits de proximité pour l'achat des denrées alimentaires.

Les résultats des premières expériences sont probants : la réduction du gaspillage alimentaire observée est en moyenne de 20 à 25 % lorsque l'établissement s'implique fortement.

Chaque année, plus de 500 analyses sont réalisées avec un taux de satisfaction proche de 100 %.

De plus en plus de produits bio et locaux

Le Département a mis en place le dispositif Panier collèges, en partenariat avec l'association *Les Fermiers Lorrains* et la société coopérative *Paysan Bio Lorrain*. Il s'agit d'une démarche éco-solaire : effectuer des achats de proximité, proposer des repas de qualité et soutenir le travail des agriculteurs, en valorisant leurs produits, leurs métiers. Cette démarche constitue un appui important à l'économie locale non délocalisable.

Le Panier collèges permet aux établissements dotés de cuisines de production d'accéder à une offre locale et régulière de produits lorrains : pain, viande, produits laitiers, fruits et légumes de saison. La plupart de ces produits sont issus de l'agriculture biologique. Il concerne aujourd'hui une trentaine d'établissements.

Une restauration responsable

Dans le cadre de son programme d'actions en matière de transition écologique, le Département propose un accompagnement individuel et collectif aux établissements volontaires et apporte des actions et des mesures concrètes :

- **un diagnostic complet de la restauration du collège** : élaboration d'un plan d'actions adapté au collège,
- **des campagnes de pesée des déchets alimentaires et la valorisation des biodéchets (compostage),**
- **un cycle de formation pour les personnels** afin d'agir contre le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation à faible impact environnemental,
- **une action de sensibilisation** menée avec les collégien-ne-s,
- **une boîte à outils** avec des références documentaires et des idées d'activités pour sensibiliser les équipes.

Éducation alimentaire

Chaque année, les collèges de Meurthe-et-Moselle ont pour ambition de sensibiliser les élèves au goût, à l'équilibre alimentaire, au bien manger.

Des repas à l'hygiène irréprochable

Le Conseil départemental est attentif à la santé des élèves. Il a confié au Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) une mission de prévention et de contrôle sanitaire dans tous les collèges.



Transport

Gratuité des transports

Entrée en vigueur en 1998 et préservé lors du transfert de la compétence à la Région en 2017, la gratuité du transport scolaire est une spécificité de la Meurthe-et-Moselle.

En effet, le Conseil départemental prend intégralement en charge les frais de transports scolaires demandés aux familles, soit une économie annuelle de 105 € par élève ayant droit. Cela concerne les élèves du secondaire, soit 13 000 collégien-ne-s, lycéen-ne-s et apprenti-e-s, situé-e-s en dehors du périmètre des réseaux urbains mis en place par des autorités organisatrices de la mobilité, dont le domicile du représentant légal est situé à plus de 3 kilomètres (par la voie la plus directe) de l'établissement scolaire, et sous réserve du respect de la carte de sectorisation scolaire.

Les familles sont informées par une facture de 0 € faisant apparaître le tarif facturé par la Région dont sera déduit la participation départementale, permettant d'assurer la gratuité.

Transport des élèves en situation de handicap

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Région qui assure le transport scolaire. Le Département a obtenu que la gratuité de ce service soit garantie.

De son côté, le Département continue d'organiser la prise en charge financière des frais de transports des élèves et des étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement. La prise en charge peut se faire de deux façons :

- versement d'une allocation kilométrique aux familles,
- remboursement des titres de transport en commun de l'élève et de son accompagnateur.

Lorsque ces deux solutions ne sont pas possibles, un transport collectif adapté en véhicule de moins de 10 places est organisé.

Pour toute question concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, vous pouvez contacter l'unité Transport du Département au 03 83 94 56 19 ou par mail à transport@departement54.fr



Collège de secteur

Le Département détermine la sectorisation de chaque collège (rues, communes). Il a mis en place un outil disponible en ligne. En saisissant l'adresse complète de votre domicile, vous pouvez connaître le(s) collège(s) de secteur rattaché(s) à votre adresse.

meurthe-et-moselle.fr/actions/les-colleges-de-meurthe-et-moselle





Une scolarité

épanouie



Sport au collège

Soutien au sport scolaire

Le Département soutient fortement l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) à travers l'aide au fonctionnement et l'aide à la licence sportive scolaire aux associations affiliées. Une part importante du financement des déplacements des collégien-ne-s éloigné-e-s des lieux de compétition est ainsi prise en charge.

Collèges publics et privés peuvent adhérer à l'UNSS, dont l'objectif est d'amener les jeunes à une pratique sportive et à promouvoir l'engagement et la citoyenneté

Collégiades

Les collégien-ne-s ont l'esprit olympique. Tous les deux ans, leur vie sportive est rythmée par les Collégiades. Fair-play, solidarité et plaisir de vivre ensemble sont les têtes d'affiche de ces rencontres en partenariat avec l'UNSS et l'UGSEL, sous l'égide de l'Éducation nationale.

L'édition 2024 a mobilisé 9 000 jeunes.

Les 13^e Collégiades
auront lieu durant l'année
scolaire 2025-2026.



Rénovation de gymnases

Afin de favoriser la pratique sportive chez les jeunes, le Conseil départemental a décidé la création d'un programme d'investissement spécifique de 900 000 € annuels à destination des communes et des communautés de communes pour le soutien à la construction et à la rénovation des gymnases utilisés par les collégien-ne-s dans un cadre scolaire. De plus, chaque année, le Département mobilise 100 000 € pour aider les clubs à acquérir les matériels collectifs nécessaires.

Le Département mobilise
1,2 M€ pour les collèges
publics ou privés afin
de leur permettre
d'utiliser des équipements
sportifs payants.



Place aux matches

Des partenariats avec le Grand Nancy Métropole Handball, le Nancy Athlétisme Métropole, l'Association Sportive Nancy-Lorraine (ASNL), le Stade Lorrain Université Club Nancy Basket (SLUC), le Grand Nancy Volley-Ball, le Vandœuvre Nancy Volley-Ball (VNVB), permettent à des jeunes d'assister à des matches de championnats professionnels.

Ce dispositif concerne aussi les manifestations comme le meeting Stanislas d'athlétisme, des championnats de France et d'autres événements importants. Il est destiné à de très nombreux jeunes issus d'organismes socio-éducatifs, de la prévention spécialisée et d'associations sportives, scolaires et d'éducation populaire.

En 2024-2025,
4 526 jeunes ont bénéficié
du Pass Jeunes 54



Pass Jeunes 54

Pass Jeunes 54 est une aide financière pour les jeunes de 6 à 16 ans pour l'inscription à une activité régulière sportive, culturelle ou de loisirs de leur choix. L'aide s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650 €. Comment ça marche ? Les familles concernées reçoivent à partir du 20 août un courrier de la CAF ou de la MSA. Il est à présenter lors de l'inscription dans l'association choisie et permet de bénéficier d'une prise en charge immédiate de 50 €, 70 € ou 100 € sur le montant de l'adhésion.

Aide proposée par le Département de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'État.



Pass Jeunes 54 est cumulable avec l'allocation de rentrée sportive de l'État « Pass Sport » : www.pass.sports.gouv.fr



Le Département favorise l'accès à la culture :
chaque année, 5 600 jeunes bénéficient d'actions d'éducation artistique au sein de leur établissement.

En partenariat avec l'Éducation nationale et le Centre national de la cinématographie et les exploitants de salles de cinéma de Meurthe-et-Moselle.

Culture au collège, levier d'émancipation et d'épanouissement

Éducation artistique et culturelle



Depuis février 2024, le Département est labellisé 100 % EAC. Ce label valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans un territoire.

Il apporte une dynamique nationale pour donner de la visibilité à l'engagement des collectivités. Il aide à renforcer la cohérence de l'action, à dépasser les cloisonnements, fédérer et soutenir les acteurs, mobiliser d'autres partenaires, pérenniser les dispositifs et développer de nouveaux projets.

Des artistes dans les classes

Les résidences d'artistes permettent à des professionnel·le·s du spectacle vivant de travailler avec les élèves.

Objectif : rendre présente la création artistique au sein des établissements scolaires, apporter une expérience d'éducation artistique et culturelle aux élèves, par la connaissance, la rencontre et la pratique.

Elles favorisent en proximité des temps d'échange, de réflexion et d'expression qui impliquent les collégien·ne·s. Elles sont intégrées au volet culturel du projet d'établissement.

Des élèves au cinéma

Chaque trimestre, 5 000 élèves et leurs enseignant·e·s quittent leurs classes pour les salles obscures.

Chaque année, trois films sont choisis selon les classes d'âges de la 6^e à la 3^e. Les projections s'accompagnent d'un livret pédagogique qui permet aux élèves d'en savoir plus et de s'ouvrir au monde de l'image.

Mais aussi du théâtre, de la musique...

Le Département accompagne également chaque année de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle ayant vocation à se pérenniser au sein des établissements scolaires : classes à horaires aménagés musique ou théâtre, classes orchestres. Initiatives précieuses pour l'épanouissement des élèves, elles offrent aux collégien·ne·s l'opportunité de découvrir et de pratiquer dans un cadre collectif. Elles leur permettent aussi d'accéder à la culture à travers une pratique artistique exigeante.



Côté livre avec la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale organise avec les collèges volontaires dans les bibliothèques-médiathèques de son réseau des rencontres et des ateliers avec des auteurs, des illustrateurs et des dessinateurs. Elle propose également des services numériques gratuits :

Planète ados 12 -16 ans

Chaque mois, elle propose sur son site internet une sélection de documents, romans, mangas, BD, films, etc.

P@ck numérique

Bibliothèque accessible 24h/24 sur smartphone, tablette, ordinateur, liseuse :

- livres numériques, films documentaires, apprentissage d'une langue, apprentissage du code de la route,
- découvrir l'informatique, créer une messagerie, communiquer avec ses proches, se former à un logiciel, développer de nouvelles compétences, etc.

Pour bénéficier du P@ck numérique, il suffit d'être inscrit dans une bibliothèque accompagnée par la Médiathèque départementale. Formulaire d'inscription sur mediatheque.meurthe-et-moselle.fr



Trophées d'impro - culture et diversité

Dans le cadre de l'accompagnement des parcours d'éducation artistique et culturelle, le Département soutient depuis 2015 la compagnie Crache Texte (théâtre d'improvisation) pour la mise en œuvre d'ateliers au collège. Après une année scolaire de pratique, une équipe de chaque établissement impliqué participe successivement à une sélection au sein de son collège, des matchs inter-collèges et une finale départementale organisée dans un grand lieu de diffusion. L'équipe sélectionnée part ensuite défendre les couleurs de la Meurthe-et-Moselle lors d'une finale régionale Grand Est, voire au niveau national, à Paris, dans le cadre du Trophée d'impro Culture et Diversité.



L'histoire aux sources des archives

Les archives départementales disposent d'un service éducatif doté d'un professeur relais : cette collaboration permet d'offrir **des activités et des ressources sur mesure, en adéquation avec l'âge des élèves et les programmes scolaires**. Avec son concours, les archives départementales proposent des activités sur place et à distance : visite des magasins de conservation, ateliers pédagogiques et créatifs, fiches pédagogiques thématiques, accompagnement de projets pédagogiques comme le concours national de la Résistance et de la Déportation, expositions itinérantes ou virtuelles.

Ainsi, les collégien-ne-s peuvent découvrir à la fois les métiers des archives (conseiller, collecter, classer, conserver, communiquer), les ressources elles-mêmes, avec la présentation de documents anciens et originaux, la façon de les mobiliser autour d'une recherche.

Bienvenue au château

L'équipe de médiation du château de Lunéville propose, tout au long de l'année, un large choix d'activités ludiques et interactives permettant aux publics scolaires d'appréhender la notion de patrimoine et de découvrir l'histoire du château de Lunéville.

En 2024-2025, un peu plus de 750 collégien-ne-s ont été accueillis au château de Lunéville pour des visites et ateliers pédagogiques axés sur différentes thématiques telles que l'architecture, les jardins à la française, le portrait ou les codes à la cour ; ainsi que dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, des Nuits de la lecture, des Journées Européennes des Métiers d'Art et de l'action *La classe, l'œuvre*.





Le Département
accompagne les
collégien-ne-s dans leur
éducation à l'engagement
et à la citoyenneté à
travers différents projets et
dispositifs.

Citoyen-ne-s de demain

La Tribune des collégien-ne-s

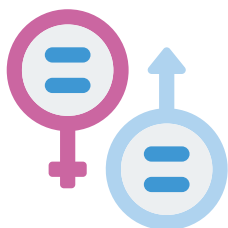
La nouvelle Tribune des collégien-ne-s est construite comme une **instance de participation citoyenne**. Elle permet à un binôme mixte dans chaque collège participant de s'exprimer au nom de ses pairs et de rendre compte de ses réflexions autour de 4 grandes thématiques que sont les Solidarités, la Préservation de l'environnement, le Bien-être et la santé et l'Accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Les jeunes élu-e-s sont ainsi amené-e-s, durant leur mandat de deux ans, à participer à plusieurs rencontres territoriales et départementales afin de soumettre aux conseillers départementaux puis de les mettre en œuvre des actions concrètes et ainsi d'avoir la possibilité d'avoir un impact sur les politiques publiques départementales.

Le mandat 2024-2026 en chiffres : 25 collèges engagés, 100 jeunes élu-e-s, 20 idées de projet, + de 160 propositions

Des hackathons en collège

Encourageant la participation et l'engagement citoyen, des hackathons ont été menés dans certains collèges du département. Ces événements visent à mobiliser l'intelligence collective pour relever des défis actuels et trouver des solutions concrètes, créatives et innovantes. En 2024, trois thématiques ont été abordées : l'alimentation, l'eau et les valeurs de la République.





Égalité fille-garçon

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'emploie depuis 2007 à **promouvoir l'égalité fille-garçon** dans de multiples domaines notamment dans sa politique publique Éducation. Ainsi, il développe de nombreux projets visant notamment à lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles. Ces actions irriguent divers secteurs consacrés de la jeunesse tels que la culture, le sport, les loisirs ou l'orientation professionnelle, afin de combattre de manière inclusive la reproduction des normes de genres.

Grandir avec l'éducation populaire

Le Département soutient les associations locales et leurs fédérations dans leurs missions éducatives de plus-value culturelle et de renforcement du lien social : Foyers ruraux, Familles rurales, Francas, Ligue de l'enseignement, Centres Sociaux et Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). D'autres dispositifs concernent également les collégien-ne-s, tels que la réhabilitation de centres de vacances, l'aide aux premiers départs en centres de vacances, l'accessibilité des jeunes en situation de handicap aux centres de loisirs et de vacances, les Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) et Pass Jeunes 54.





Le Département
accompagne de
nombreuses initiatives
en faveur de la transition
écologique.

Transition écologique au collège

La labellisation

Le label éco-responsable

Créé par le Conseil départemental et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, ce label distingue les établissements qui mènent des projets pour sensibiliser les élèves aux objectifs de développement durable. Un cadre général est proposé aux collèges qui ont toute latitude pour concevoir et mettre en œuvre leur projet avec les élèves. Des personnes ressources mais également des animations sont proposées aux établissements pour mener à bien leur projet, notamment via la Cité des paysages, centre de culture scientifique créé par le Département dédié aux questions de transition écologique et de biodiversité.

Le label E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable)

Ce label a été développé par le ministère chargé de l'Éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Chaque collège peut prétendre à ces deux labellisations.

EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES DANS LES COLLÈGES

- Promotion d'une alimentation locale, bio et équitable et formation des équipes de cuisine
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Valorisation et recyclage des déchets
- Sensibilisation à l'environnement et à la nature
- Création d'espaces accueillant la biodiversité
- Éducation à l'eau : cycle, rareté, zones humides
- Maîtrise des consommations énergétiques et énergies renouvelables
- Collectes solidaires et partenariats associatifs
- Encouragement à l'écomobilité et installation d'équipements vélo



L'écomobilité au collège

Roulez jeunesse

Parce que chaque kilomètre parcouru en vélo contribue autant à la lutte contre le réchauffement climatique qu'à une bonne santé physique, et ce quel que soit l'âge, le Département encourage la pratique du vélo dans les collèges. Dans le cadre Plan Vélo voté en 2022 par l'assemblée départementale, cela se traduit par des actions en faveur de l'écomobilité solidaire mais également par la sécurisation des parcours cyclables des collégien-ne-s.

La collectivité s'est récemment saisie du programme AVELO3 proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour poursuivre ces ambitions.

Des diagnostics et des propositions d'aménagement autour des collèges labellisés écoresponsables, et/ou volontaires, seront réalisés pour permettre aux collégien-ne-s d'être autonomes dans leurs déplacements du quotidien.

En 2024, 10 collèges de Meurthe-et-Moselle s'étaient mobilisés

Défi J'y vais

Il consiste à comptabiliser pendant une période de trois semaines le nombre de participants se rendant à leur établissement à vélo. Il a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables, et s'accompagne d'actions de sécurisation des équipements et des parcours.





Plus de 2 000 animations
scolaires et "grand public"
sont organisées
chaque année.



À la découverte des Espaces Naturels Sensibles

Pelouses calcaires, prairies, rivières, étangs, tourbières, forêts, etc. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont par essence des espaces fragiles, rares ou menacés, qu'il est nécessaire de préserver. Aménagés pour vous permettre d'y découvrir la richesse de leurs paysages, leur flore et leur faune, les ENS sont le lieu de nombreuses actions et animations de sensibilisation.

La Cité des paysages

Située sur la Colline de Sion, la Cité des paysages est installée dans l'ancien couvent des Pères Oblats.

Lieu de découvertes, d'apprentissages et d'échanges, elle pilote et déploie le dispositif d'éducation à l'environnement du Département de Meurthe-et-Moselle pour le grand public mais aussi pour les publics scolaires. Celui-ci s'appuie sur un projet éducatif visant la sensibilisation des publics à l'enjeu de la préservation de la biodiversité et plus généralement le développement de ses connaissances du vivant. Il a également pour objectif d'induire ou de conforter des comportements éco-responsables et d'accompagner les publics dans les transitions qui doivent s'opérer dès aujourd'hui. Il comporte enfin un apprentissage de ce qu'est et révèle le paysage.







Santé et prévention



Aujourd'hui,
**100% des collèges
publics sont équipés**
de distributeurs
en libre-service.

Santé et citoyenneté

Chaque collège dispose d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui développe des actions d'éducation à la citoyenneté, de prévention de la violence et des conduites à risques, d'appui à la parentalité et d'éducation à la santé et à la sexualité.

Distributeurs de protections périodiques

D'abord sur la base d'expérimentations volontaires, le Département a entrepris, en lien avec l'Éducation nationale, d'équiper les collèges publics du département de distributeurs de protections périodiques. Des tampons ou des serviettes hygiéniques accessibles à toutes, gratuitement, aux toilettes ou à l'infirmerie, sans tabou et sans jugement, tout en sensibilisant les filles comme les garçons aux questions de la santé intime et des menstruations.

Éducation à la responsabilité sexuelle, affective et citoyenne

Près de 300
professionnel-le-s
(principaux, conseillers
principaux d'éducation,
infirmiers, assistants
sociaux, enseignants, etc.)
ont été formé-e-s à cette
pédagogie particulière.

Le Département de Meurthe-et-Moselle, l'Agence régionale de santé et l'Éducation nationale développent le programme EN VISAGE de l'association *Je, tu, il...*, pour accompagner les jeunes dans le développement de leur maturité affective, intellectuelle et sexuelle. Les élèves de 4^e participent à des espaces d'échanges éducatifs, animés par les personnels du collège, où ils réfléchissent ensemble à toutes les questions de l'adolescence. Les élèves tiennent beaucoup à ce programme qui les aide à mettre des mots sur leurs ressentis, à progresser dans l'estime de soi, tout en s'ouvrant à l'altérité, ce qui contribue à la prévention et à la réduction des violences, entre eux et envers les adultes.





À la maison : 119

Accessible 7j/7, 24h/24
par téléphone et par Tchat
sur allo119.gouv.fr
de 15h à 21h.

Sur les réseaux : 3018

Accessible 7j/7,
de 9h à 23h par téléphone
et par Tchat sur 3018.fr
et via Messenger.



Trouvez le centre
de santé sexuelle le plus
proche de chez vous.

Non au harcèlement !

Parce que le harcèlement peut arriver au sein d'un établissement scolaire mais aussi d'un foyer ou de n'importe quel autre lieu de vie, lutter contre ce fléau qui peut emporter des vies nous concerne toutes et tous.

Victime ou témoin d'agressions, de harcèlement ou de violence ? Parlez-en ! Voici les numéros utiles, ci-contre, pour une écoute anonyme, gratuite et confidentielle.

En 2024, à l'occasion des rencontres *Égalité, Fraternité, Agissez !*, le Département de Meurthe-et-Moselle, en complément des actions menées dans le cadre du programme PHARe, a souhaité valoriser l'implication des collégien·ne·s qui s'engagent tout au long de l'année en tant qu'ambassadeurs "Non au harcèlement". Ensemble, ils et elles ont pu réfléchir à un signe distinctif que tout élève ou adulte pourrait porter pour dire :
« *Je ne harcèle pas, je n'accepte pas le harcèlement, je suis solidaire de celles et ceux qui subiraient, je suis solidaire de celles et ceux qui agissent pour faire cesser le harcèlement* ». Ce signe prend aujourd'hui la forme d'un badge distribué dans tous les collèges du Département.

Sexualité et prévention des risques

Le personnel de santé et d'action sociale des collèges du Département et de ses partenaires collaborent. Les centres de santé sexuelle interviennent à la demande des collèges sur l'éducation à la sexualité, les risques de santé sexuelle, la prévention des comportements sexistes et homophobes, etc. Les professionnel·le·s des centres de santé sexuelle (sage-femme, conseillère conjugale, psychologue) interviennent dans les classes de 4^e.

LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

À NANCY

48, esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 54
meurthe-et-moselle.fr

Direction de l'Éducation

Service Collèges

03 83 94 53 85
colleges@departement54.fr

DANS LES 6 TERRITOIRES

Les Maisons du Département (MDD)
sont vos interlocuteurs de proximité

Longwy

16, avenue du Maréchal-
de-Lattre-de-Tassigny
54400 LONGWY
03 82 39 59 65

Briey

3, place de l'Hôtel des Ouvriers
54310 HOMÉCOURT
03 82 47 55 90

Terres de Lorraine

230, rue de l'Esplanade du Génie
54200 ÉCROUVES
03 83 43 81 22

Val de Lorraine

9200, route de Blénod
54700 MAIDIÈRES
03 83 82 88 74

Lunévillois

28, rue de la République
54300 LUNÉVILLE
03 83 77 70 20

Grand Nancy

67, rue Émile-Bertin
54000 NANCY
03 83 98 91 84

EN CAS D'URGENCE

112

Numéro d'urgence européen (accident, urgence
médicale, incendie, police)

15

SAMU : urgence médicale

18

Pompiers : incendie, secours, accidents

17

Police / Gendarmerie : danger, violence, infraction

AIDE ET ÉCOUTE

3018

Harcèlement et cyberharcèlement :

aide confidentielle pour jeunes et parents
(appel, SMS, WhatsApp, Tchat)

0 800 77 54 54

Enfance en danger :

Numéro unique pour la Meurthe-et-Moselle
pour joindre le service d'Aide sociale à l'enfance
du Département (Numéro vert, appel gratuit)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

119

Enfance en danger : pour signaler une situation
inquiétante (7j/7, 24h/24)

0 800 235 236

Fil Santé Jeunes : infos santé, sexualité, stress,
alimentation (gratuit et anonyme)

RESSOURCES NUMÉRIQUES

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

www.3018.fr : plateforme contre le cyberharcèlement

www.filsantejeunes.com : articles, forums, Tchat

Contacts



     @departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54